

Fiche de prévention

CARROSSIER PEINTRE



cist

ma santé au travail

Ensemble, réduisons les risques professionnels

Quelles expositions ?

Ambiances et contraintes physiques :

Exposition aux vibrations, aux poussières de meulage, au bruit des moteurs et outils, contraintes posturales importantes (bras en l'air, torsion du rachis, penché en avant), manutentions et ports de charges, ambiance thermique.



Quelles conséquences pour la santé ?

- Troubles Musculo Squelettiques (TMS) : dos, épaules coudes, poignets, mains, surtout en lien avec les vibrations au niveau des membres supérieurs
- Troubles cutanés : eczéma, allergie...
- Troubles digestifs
- Troubles neurologiques : altération des fonctions cognitives (mémoire, trouble de l'attention, trouble de la dextérité...)
- Troubles ophtalmologiques : conjonctivites
- Problèmes hématologiques
- Troubles respiratoires : asthme, pneumopathies...
- Troubles ORL : baisse de l'audition, rhinites
- Traumatismes (chute de plain-pied, chute d'objets)



Numéro unique

0590 418 260
www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin 97122 Baie-Mahault

La prévention en santé au travail

La prévention concerne l'ensemble des mesures pour prévenir un risque, c'est-à-dire pour l'empêcher totalement de survenir, ou, à défaut, pour éviter ses conséquences ou en réduire les effets ou la fréquence.

La prévention des risques professionnels regroupe les actions collectives ou individuelles qui évitent l'apparition d'un danger lié au travail effectué ou à son environnement, ou en diminue les impacts.



PRÉVENTION PRIMAIRE

Prévenir

C'est éliminer ou réduire les risques avant l'apparition de possibles conséquences néfastes sur la santé.



PRÉVENTION SECONDAIRE

Limiter et corriger

C'est limiter la gravité d'un mal qu'on ne peut empêcher d'apparaître et/ou en limiter les conséquences.



PRÉVENTION TERTIAIRE

Réparer

C'est traiter les dommages et réparer les individus.

Que dit la réglementation ?

- **Norme NF EN 16985 pour les cabines de peinture**
- **Laboratoire de préparation des peintures :**

il doit être ventilé, avoir une porte coupe-feu et un sol étanche muni d'une capacité de rétention (bac de rétention).

L'éclairage doit être anti-déflagration.

Le laboratoire de préparation est idéalement conforme à la norme AFNOR NF T 35-014

- **Tableaux maladies professionnelles 42, 51, 57, 62, 69, 84....**
- **Pour aller plus loin : <https://www.inrs.fr>**



Numéro unique

0590 418 260

www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin
97122 Baie-Mahault



Quelles expositions ?

Lutter contre les TMS :

Dégager et ranger son espace de travail, organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes, utiliser les aides à la manutention mises à disposition, veiller au bon état des matériels et outils utilisés.

Protégez-vous des agents chimiques :

Changer régulièrement les cartouches des appareils de protection respiratoire, fermer les récipients et les containers après chaque utilisation, lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés, ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés, ne pas utiliser de solvants, diluants ou essence pour le lavage des mains, porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques, ranger la protection respiratoire dans un endroit non exposé aux gaz, vapeur, poussières, veiller au changement périodique des filtres des cabines de peinture...

Protégez-vous des poussières :

Ne pas utiliser la soufflette pour nettoyer le poste de travail, nettoyer à l'humide les surfaces empoussiérées, porter systématiquement un masque de protection respiratoire adapté.

Protégez-vous des vibrations :

Alterner autant que possible les tâches.

Protégez-vous du bruit :

Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition.